

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2025

*Délibération n° 2025-11-07*

#### Objet de la Délibération :

**Etude de réaménagement de la maison Planche (Faisabilité et Esquisse)**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**15 membres en exercice dont :**

**3 absents et représentés :** Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Florent LONGIS qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME, Rémi ROUX qui donne procuration à Maxime RANCON

**12 présents :** Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT

**Soit 15 votants**

#### Date de convocation :

**17 NOVEMBRE 2025**

**Secrétaire : Éric RIPPERT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de réaménagement de la maison Planche, dans le cadre du programme « *Petites Villes de demain* ».

Une étude de marché et de recherche d'opérateurs a été confiée au bureau d'étude « Terre d'Avance et Bien Commun » dans le cadre d'un marché à bon de commande déposé auprès de la Banque des Territoires.

Aujourd'hui, afin de pouvoir poursuivre sa mission, le bureau d'étude a besoin d'une étude architecturale complémentaire permettant d'optimiser l'utilisation des espaces et la surface habitable afin d'ajuster les bilans d'opérations et le dossier de site.

Une étude de pré-esquisse doit donc être lancée sur ce secteur, celle-ci prendra en compte l'aspect paysager du site ainsi que les réseaux d'assainissement pluvial du secteur. Un relevé topographique sera réalisé en amont afin de prendre en compte les dénivélés de la zone.

Le montant pour la réalisation de cette étude est estimé à 11 667,20 € H.T. incluant la prestation des relevés topographiques.

Afin de réaliser cette étude, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe financière de la Banque des Territoires allouée aux projets « *Petites Villes de Demain* » à hauteur de 50 % du montant H.T de l'étude.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (15 voix pour)* :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

**DÉPENSES :**

Montant H.T	11 667,20 €
TVA 20 %	2 333,44 €
Montant T.T.C.	14 000,64 €

**RECETTES :**

Conseil Départemental (Fond Banque des Territoire) (50 %)	5 833,60 €
Autofinancement H.T. (50 %)	5 833,60 €
Total HT	11 667,20 €

- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe financière de la Banque des Territoires allouée aux projets « *Petites Villes de Demain* » à hauteur de 50 % du montant H.T de l'étude.
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 28 NOVEMBRE 2025.

**LE MAIRE,  
Alain SANCHEZ**